



PEX 2019-SR02

Sapeurs-Pompiers

# AVP ENTRE 4 VL SUR AUTOROUTE

## CONTEXTE OPÉRATIONNEL

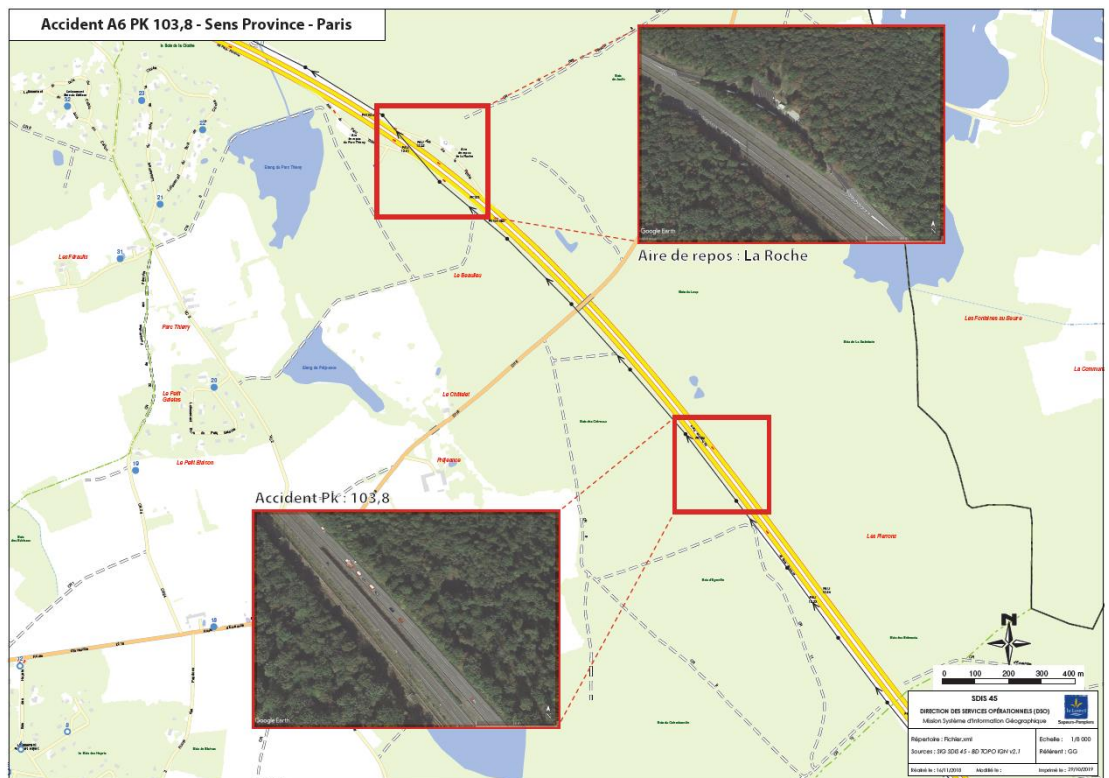
COS :  
Ltn Fabien MIKLAS

Rédacteur :  
Cdt Thomas FLAMANT

Validation DSO le :  
13/01/2019

### A. Traitement de l'alerte

Samedi 17 août 2019. En ce jour de fort trafic sur les autoroutes en raison des départs et des retours de vacances estivales, le CTA reçoit à partir de 22 h 43 (T<sub>0</sub>) trois appels quasi-simultanés signalant un accident « grave » de la circulation sur l'autoroute A6 à hauteur de la route départementale D116 sur la commune de Foucherolles, à proximité du point kilométrique 103 en direction de Paris.



Malgré les difficultés à obtenir des informations précises, les opérateurs CTA arrivent à établir la présence de 3 à 4 véhicules impliqués et une estimation à une dizaine de victimes avec l'absence de victime incarcerated.

Au regard des éléments recueillis, le CTA alerte les moyens suivants à 22 h 46 :



VCG  
Courtenay



VSAV Courtenay



FPTSR  
St-Valérien



FPTSR  
St-Valérien



VLMS  
Beaune

PARTAGE D'EXPERIENCE

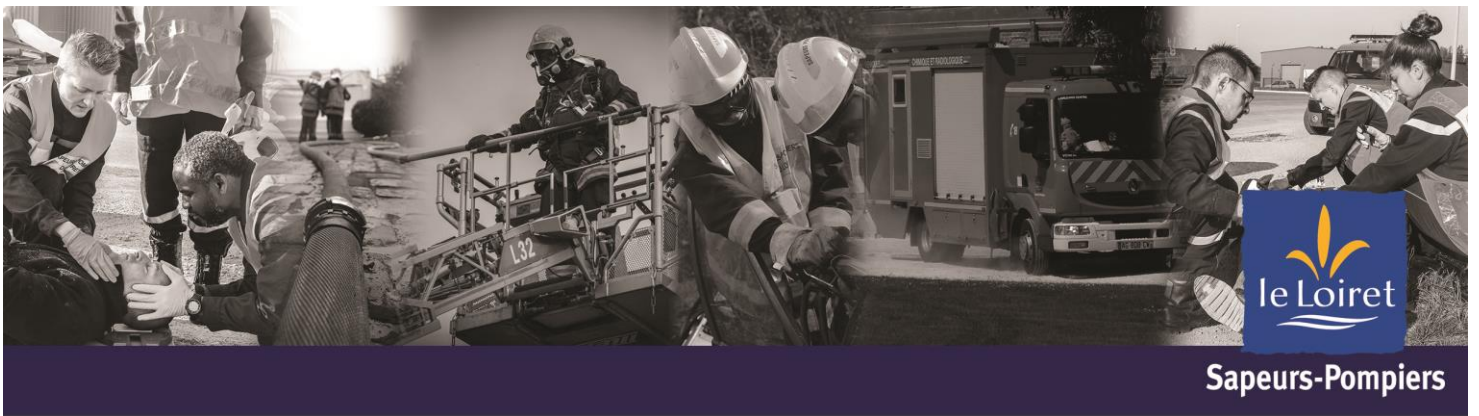
INC

OD

NRBC

SUAP

SR



## **B. Situation à l'arrivée et premières actions engagées**

Malgré les difficultés à se rendre les lieux de l'intervention en raison d'un bouchon important, les premiers moyens de Courtenay arrivent sur les lieux vers 23 h 10. À leur arrivée, ils constatent la présence de plusieurs véhicules accidentés, dont deux situés à plus de 100 m. en aval. Leurs occupants sont sortis en attente sur les voies de circulation au milieu d'une circulation anarchique (cf. modélisation ZI - p. 6).

Le chef de groupe engage les actions suivantes :

- stationnement du VCG en véhicule bouclier 150 m. en amont de l'AVP pour créer une zone tampon ;
- répartition des personnels des VSAV pour recenser le nombre de victimes et les catégoriser ;
- reconnaissance des 2 véhicules situés sur la BAU 100 m. en aval des 2 premiers véhicules arrêtés sur la voie rapide.

Le chef de groupe passe son message d'ambiance à 23 h 15 par téléphone :

**« Je suis en présence d'un AVP au PK 103.8 dans le sens Province-Paris. J'ai 14 victimes en cours de bilan par les équipages des VSAV Courtenay. L'accident se situe sur la voie rapide. Actuellement sur les lieux, les secours SP du Loiret. Je demande la gendarmerie ainsi que le patrouilleur APRR. Je demande un 3<sup>ème</sup> VSAV supplémentaire. Pour le reste, je verrai en fonction des bilans. »**

L'officier CODIS prévenu à 23 h 41.

## **SITUATION OPÉRATIONNELLE – DIFFICULTÉS RENCONTRÉES**

- Conditions d'intervention : pluie modérée, intervention de nuit.
- Circulation dense (jour de fort chassé-croisé) et non interrompue tout au long de l'intervention.
- Zone d'intervention élargie : plus d'une centaine de mètres entre le 1<sup>er</sup> et dernier véhicules accidentés, 2 chantiers (BAU et voie rapide).
- Arrivée du patrouilleur APRR et de la gendarmerie nationale près de 30 minutes après l'arrivée sur les lieux des premiers moyens.
- Non-respect des règles de balisage par la gendarmerie et la VLSM qui viennent se stationner dans la zone tampon à leur arrivée sans que le chef de groupe ne les fasse déplacer.
- En raison de la proximité avec un département limitrophe, questionnement de l'ISP dès son arrivée sur la localisation précise de l'AVP pour déterminer la faisabilité d'appliquer les PISU (= application départementale)
- Difficultés pour le CODIS à obtenir un nombre et une catégorisation des victimes consolidés. Éléments fournis partiellement par le CRRA 15.
- Méconnaissance sur les possibilités d'emploi des ressources radio tactique entre moyens de 2 départements différents.
- Chef d'agrès FPTSR (habituellement officier chef de groupe) non facilitant (réticence à réaliser la mission donnée).



## ÉLÉMENTS FAVORABLES & DÉFAVORABLES



- Localisation précise de l'accident à l'appel,
- Sécurité individuelle (port des EPI),
- Bon échange avec le cadre d'astreinte d'APRR,
- Balisage complexe mais bien réalisé.

- Nombre de victimes important et confusion pour leur recensement (mobilité des victimes, présence de la famille parmi les témoins),
- Recueil des bilans VSAV par VSAV par le chef de groupe => pas de remontée ascendante des bilans par les chefs d'agrès VSAV vers le chef de groupe,
- Non-utilisation des kits « FICHE TRI/BILAN NOVI » (kits TANIT) présents dans les VSAV qui auraient permis de faciliter le recensement des victimes,
- Equipiers VSAV ralentissent leur action de réalisation et de remontée des bilans compte tenu de l'arrivée de l'entité SSSM,
- Non prise en compte de l'aire de repos située à moins de 800 mètres de la zone d'intervention qui aurait permis de regrouper les victimes et leurs proches dans un lieu sécurisé,
- Succession de messages de renseignements incomplets (nombre de véhicules impliqués, bilan provisoire sur le nombre total et la catégorisation des victimes, actions engagées,...) créant des interrogations sur la situation au niveau du CODIS,
- Passage des messages depuis le véhicule chef de groupe placé en « véhicule bouclier » et éloigné du « chantier »,
- Chef de groupe nouvellement diplômé (2ème intervention),
- Equipiers VSAV avec peu d'expérience opérationnelle,
- Remontée d'informations tardive du chef de salle vers l'officier CODIS (T0 + 58') qui aurait pu anticiper ou proposer l'engagement de moyens complémentaires (lot SINUS, VSAV supplémentaires, renfort commandement,...),
- Patrouille de gendarmerie focalisée sur la procédure d'enquête ce qui a causé :
  - o l'absence de contribution à la sécurisation de la zone d'intervention au regard des conditions de circulation (circulation non interrompue avec obligation de traverser les voies pour couvrir les 2 chantiers),
  - o le refus de prendre en charge les enfants impliqués.







## CE QU'IL FAUT RETENIR

### ➤ Gestion de l'intervention :

- Aucun véhicule ne doit stationner dans la zone tampon après le véhicule bouclier matérialisé par le VCG.
- Les messages doivent être passés depuis l'engin le plus lourd du dispositif (cf. RETEX AVP avec VCG Beaugency – Août 2012).
- A partir de 6 victimes selon les circonstances ou systématiquement à partir de 10, utiliser les kits « FICHE BILAN/TRI NOVI » pour faciliter le recensement et la catégorisation des victimes (cf. NDS O-17-14 relative aux fiches « TANIT » de tri/bilan en présence de nombreuses victimes).
- En présence de nombreuses victimes, l'ISP a un rôle d'appui technique au COS ou au chef de secteur SAP.
- Dans des secteurs « isolés », anticiper les demandes de renforts afin de gagner du temps dans la gestion de l'intervention et ainsi, réduire le temps d'exposition des victimes et des intervenants au risque de sur-accident. Ne pas craindre leur annulation ou la peur de les demander pour rien.
- En fonction de la proximité et du nombre de victimes, demander un VTP permettant de regrouper les victimes « mobiles » dans un lieu sécurisé (aire de repos ou de services, accès de service). A défaut, regrouper les personnes derrière les barrières de sécurité.

### ➤ CODIS :

- Systématiser l'engagement en 1<sup>ère</sup> intention d'au moins un lot SINUS dès notion d'un nombre supérieur ou égal à 10 victimes supposées (cf. NDS O-17-13 relative à la mise en œuvre de SINUS).
- Préciser en commentaire sur le ticket de départ l'état de la circulation sur l'autoroute.
- À l'appel, inviter les personnes à se réfugier derrière les barrières de sécurité et à revêtir leur GHV jaune.
- Lors de l'envoi en renfort de moyens SP et/ou de services partenaires par le CODIS, informer le COS de leur origine et du délai prévisible d'arrivée.

## RECOMMANDATIONS

- Préciser les règles de sécurité et de balisage pour toute intervention sur voie publique dans un GTO départemental (absence de NDS actuellement en vigueur) et organiser la diffusion de l'information auprès de tous les SP (SSSM inclus).
- Étudier la mise en place de moyens de protection et de sécurité dédiés exclusivement au balisage et à la sécurisation des lieux (préconisation n° 16 du SDACR 2018).
- Définir un processus d'accompagnement pour les nouveaux chefs de groupe (doublure en CSP, immersion au CTA-CODIS, tutorat, suivi individualisé,...) et consolider les FMPA VCG à la méthodologie opérationnelle liée à des situations particulières et/ou aggravantes (dimensionnement de la zone d'intervention, nombre de victimes, sensibilité du contexte opérationnel,...).
- Intégrer aux FMPA SAP et GOC les principes de regroupement, tri et classification des victimes (PRV), notamment avec l'emploi d'un VPMA sur l'autoroute. Eviter de regrouper plus de 2 victimes dans chaque VSAV.
- Inclure les ISP aux FMA GOC PC afin de les acculturer à leur rôle d'appui technique du COS (infirmier coordinateur).
- Renforcer la formation à l'utilisation des terminaux radio lors des formations d'adaptation à l'emploi de chef d'agrès et des FMPA.



- Planifier des temps d'échanges et de manœuvres inter-centres et/ou interservices (dont extra-départementaux) susceptibles d'intervenir couramment ensemble.
- Dans le cadre des CIAM, intégrer la possibilité d'appliquer les PISU dans les départements limitrophes.
- Reconsidérer la NDS O-17-14 relative aux fiches « TANIT » de tri/bilan en présence de nombreuses victimes sur la dotation, la mise en œuvre et le développement des compétences.

## FOCUS SUR LES INTERVENTIONS EN PRÉSENCE DE NOMBREUSES VICTIMES

La mise en œuvre de la doctrine SINUS au SDIS 45 repose sur 3 notes de service :

- NDS O-17-13 relative à la mise en œuvre de la doctrine SINUS
- NDS O-17-14 relative aux fiches « TANIT » de tri/bilan en présence de nombreuses victimes
- NDS O-17-15 relative à la terminologie bilan des victimes

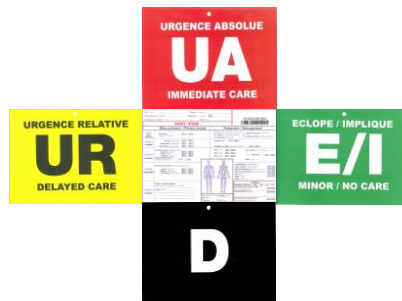
**UNE VICTIME,  
C'EST QUOI ?**

Les victimes sont catégorisées selon 4 types :

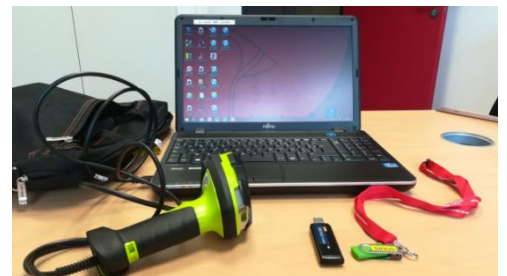
- les blessés :
  - o blessés graves dits Urgence Absolue « UA »
  - o blessés légers dits Urgence Relative « UR »
- les décédés
- les impliqués
- les disparus

**COMMENT  
FACILITER LEUR  
RECENSEMENT ?**

UTILISATION COMBINÉE DE :



Kit « FICHE TRI/BILAN NOVI »



Lot « ArcSINUS »





## OU TROUVER CES OUTILS ?

6 par VSAV  
30 par VCG de CSP  
30 par VPC  
30 par VPMA

1 lot « ArcSinus » par CSP  
armé par un PMA 2 ou chef de groupe

1 à 4 lots par intervention.

## QUAND LES UTILISER ?

Avec ou sans activation du plan ORSEC-NOVI dans les cas suivants :

- lors de la mise en œuvre des moyens PMA ;
- à partir de 6 à 9 victimes selon les circonstances ;
- systématiquement à partir de 10 victimes.

## QUI EXPLOITE LES DONNEES ?

**Dénombrement par Catégorisation pour l'événement : 450**  
**450 FUSILLADE ORLEANS**

Situation au : 14/03/2017 15:14

Evénement de : 18/03/2017 13:53 - Regroupement : 450 ATTENTATS ORLEAN

Catégorisation	Nombre
DCD	5
UA	7
UR	5
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>

Legend: DCD (black), UA (yellow), UR (red), IMF (green)

Préfecture  
CODIS  
COS  
SAMU  
Police  
Gendarmerie  
Autorité judiciaire  
...

**Liste GLOBALE pour l'événement**  
**45 - ORLEANS / stade**

Situation au : 18/03/2017 11:20

Regroupement : 450

Date de l'événement : 18/03/2017 10:59

ID	Nom	Prénoms	Sexe	Age	Nationalité	Observations	Catégorie
TR000710	BOUAFIA	Salim	M	27	FRANCE	TR 03/04/2017 10:59	UA
TR000711	BOUAFIA	Salim	M	27	FRANCE	TR 03/04/2017 10:59	UA
TR000712	BOUAFIA	Salim	M	27	FRANCE	TR 03/04/2017 10:59	UA
TR000713	BOUAFIA	Salim	M	27	FRANCE	TR 03/04/2017 10:59	UA
TR000714	BOUAFIA	Salim	M	27	FRANCE	TR 03/04/2017 10:59	UA
TR000715	BOUAFIA	Salim	M	27	FRANCE	TR 03/04/2017 10:59	UA
TR000716	BOUAFIA	Salim	M	27	FRANCE	TR 03/04/2017 10:59	UA
TR000717	BOUAFIA	Salim	M	27	FRANCE	TR 03/04/2017 10:59	UA
TR000718	BOUAFIA	Salim	M	27	FRANCE	TR 03/04/2017 10:59	UA
TR000719	BOUAFIA	Salim	M	27	FRANCE	TR 03/04/2017 10:59	UA
TR000720	BOUAFIA	Salim	M	27	FRANCE	TR 03/04/2017 10:59	UA
TR000721	BOUAFIA	Salim	M	27	FRANCE	TR 03/04/2017 10:59	UA
TR000722	BOUAFIA	Salim	M	27	FRANCE	TR 03/04/2017 10:59	UA
TR000723	BOUAFIA	Salim	M	27	FRANCE	TR 03/04/2017 10:59	UA
TR000724	BOUAFIA	Salim	M	27	FRANCE	TR 03/04/2017 10:59	UA
TR000725	BOUAFIA	Salim	M	27	FRANCE	TR 03/04/2017 10:59	UA
TR000726	BOUAFIA	Salim	M	27	FRANCE	TR 03/04/2017 10:59	UA
TR000727	BOUAFIA	Salim	M	27	FRANCE	TR 03/04/2017 10:59	UA
TR000728	BOUAFIA	Salim	M	27	FRANCE	TR 03/04/2017 10:59	UA
TR000729	BOUAFIA	Salim	M	27	FRANCE	TR 03/04/2017 10:59	UA
TR000730	BOUAFIA	Salim	M	27	FRANCE	TR 03/04/2017 10:59	UA

### Annexe : modélisation de la zone d'intervention

